

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Liste des principales abréviations</b>	7
<b>Sommaire</b>	9
<b>Introduction générale</b>	11
§ 1 <b>La théorie générale de la preuve</b>	19
A L'objet de la preuve	19
B La charge de la preuve	22
C Les modes de preuve	30
D La valeur des preuves	37
§ 2 <b>La théorie générale de la nullité des actes de procédure</b>	38
A Les causes de nullité ou les nullités encourues	38
B Les conditions posées à l'annulation d'un acte vicié	41
C La portée de l'annulation	44

## PARTIE 1

### **LA RÉPONSE PÉNALE DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE**

#### CHAPITRE 1

<b>La police judiciaire, l'enquête et le procureur de la République</b>	49
Section I <b>La police judiciaire</b> .....	49
§ 1 <b>Les organes de police judiciaire</b>	49
A Les officiers de police judiciaire	50
B Les agents de police judiciaire	55
C Les agents de police judiciaire adjoints	56
D Les assistants d'enquête de la police nationale et de la gendarmerie nationale	58
E Les fonctionnaires et agents chargés de certaines fonctions de police judiciaire	59
§ 2 <b>La compétence territoriale de la police judiciaire</b>	60
A Les compétences territoriales naturelles	60
B Les extensions de compétence	61
§ 3 <b>La fonction de police judiciaire</b>	64
A Singularité de la police judiciaire	64
B La distinction entre police judiciaire et police administrative	65
C La relativité de la distinction	66

§ 4	<b>Les cadres d'enquête de la police judiciaire</b>	68
A	Les contrôles et relevés d'identité	68
B	Un prolongement des contrôles d'identité : la visite des véhicules automobiles, l'inspection visuelle et la fouille des bagages	78
C	L'enquête de flagrance	80
D	L'enquête préliminaire	85
E	Les autres enquêtes	92
§ 5	<b>Les caractères de l'enquête</b>	95
A	Le caractère écrit de l'enquête	95
B	Le caractère secret de l'enquête	100
Section II	<b>Le procureur de la république et la police judiciaire</b> . . . . .	104
§ 1	<b>Le procureur de la République et le ministère public en général</b>	104
A	La représentation du ministère public	105
B	Les caractères du ministère public	108
C	Les fonctions du procureur de la République	113
D	Les choix de compétence territoriale du procureur de la République	117
§ 2	<b>Le procureur de la République et la direction de la police judiciaire en particulier</b>	120
Section III	<b>Les pouvoirs d'enquête.</b> . . . . .	120
§ 1	<b>Les pouvoirs d'enquête de droit commun</b>	121
A	Les premiers actes	121
B	Les réquisitions	125
C	Les visites domiciliaires, perquisitions et saisies	132
D	De quelques investigations techniques : données de connexion, géolocalisation, activation à distance d'un appareil électronique et captation d'images au moyen de caméras aéroportées	146
E	Les auditions et interrogatoires	151
F	Le cas particulier de l'audition du majeur placé en garde à vue	157
G	Les auditions du mineur	179
H	Les actes particuliers	182
§ 2	<b>Les pouvoirs d'enquête supplémentaires applicables à la criminalité et à la délinquance organisées</b>	187
A	Les infractions relevant de la procédure applicable à la criminalité et à la délinquance organisées	187
B	La création des juridictions inter-régionales spécialisées	190
C	Les pouvoirs d'enquête supplémentaires dérogatoires au droit commun	191
D	Un régime juridique aménagé	199
§ 3	<b>Les pouvoirs d'enquête et la lutte contre les enrichissements illicites</b>	200
A	La création d'un cadre d'investigation exclusivement affecté aux saisies conservatoires	201
B	La réglementation de certaines saisies conservatoires	203
Section IV	<b>La place de la victime dans la procédure pénale</b> . . . . .	207
§ 1	<b>La prise en compte des intérêts de la victime durant le déroulé de la procédure</b>	208
A	La prise en compte des intérêts de la victime dans la conduite des investigations	209
B	La prise en compte des intérêts de la victime dans la réponse pénale	211
C	Les intérêts de la victime au cours du procès pénal	211
D	La prise en compte des intérêts de la victime dans la phase d'exécution de la peine	212
E	Les mesures de justice restaurative	212

§ 2	La prise en charge effective des victimes	213
§ 3	L'indemnisation collective de certaines victimes de dommages résultant d'une infraction	215
A	Les dommages indemnisés par le Fonds de garantie	217
B	La mise en œuvre du recours contre le Fonds	219
CHAPITRE 2		
<b>La décision du procureur de la République sur la poursuite</b>		221
Section I	<b>La décision du procureur de la République de ne pas poursuivre : le classement sans suite</b> . . . . .	222
§ 1	La décision de classement sans suite du procureur de la République	222
§ 2	La mise en mouvement de l'action publique par la partie lésée, contre-pouvoir de la victime à la décision de classement sans suite du procureur de la République	224
A	Le « double visage » de l'action civile	225
B	L'action civile par voie d'action et la mise en mouvement de l'action publique	241
Section II	<b>La décision du procureur de la République de mettre en œuvre une procédure alternative aux poursuites</b> . . . . .	247
§ 1	La richesse des mesures alternatives à l'action publique (MAAP)	249
§ 2	Les singularités de la médiation pénale	254
§ 3	Les sanctions présentant le caractère d'une punition : la composition pénale et les transactions	255
A	La composition pénale de droit commun	255
B	Les transactions de droits spéciaux	260
Section III	<b>La décision du procureur de la République de mettre en mouvement l'action publique</b> . . . . .	264
§ 1	Les modes de mise en mouvement de l'action publique par le procureur de la République	265
A	La mise en mouvement de l'action publique en matière criminelle	265
B	La mise en mouvement de l'action publique en matière délictuelle	267
C	La mise en mouvement de l'action publique en matière contraventionnelle	281
§ 2	Dans la limite de l'extinction de l'action publique	283
A	Les causes d'extinction particulières à l'action publique	283
B	Les causes d'extinction communes à l'action publique et à l'action civile	284

PARTIE 2

**LE JUGEMENT ÉVENTUEL SUR LA CULPABILITÉ**

CHAPITRE 1

<b>La possible mise en état de l'affaire par voie d'instruction</b>		295
Section I	<b>L'instruction par le juge d'instruction</b> . . . . .	297
§ 1	La saisine du juge d'instruction	297
A	La désignation du juge d'instruction	297
B	L'étendue de la saisine du juge d'instruction	300
C	Le dessaisissement du juge d'instruction	301

§ 2	<b>Le statut du suspect au cours de l’instruction</b>	302
A	La personne mise en examen, partie à l’action publique	303
B	Le témoin assisté, droits et garanties dans la procédure	327
§ 3	<b>Les actes du juge d’instruction</b>	329
A	Les actes d’instruction du juge d’instruction	329
B	Les actes de juridiction du juge d’instruction	346
C	Le secret de l’instruction	347
§ 4	<b>La clôture de l’instruction</b>	353
Section II	<b>La chambre de l’instruction et l’instruction</b> . . . . .	359
§ 1	<b>Les pouvoirs propres du président de la chambre de l’instruction</b>	359
§ 2	<b>Les attributions de la chambre de l’instruction</b>	361
A	Les attributions juridictionnelles de la chambre de l’instruction	361
B	Les attributions d’instruction de la chambre de l’instruction	366
<b>CHAPITRE 2</b>		
	<b>Le jugement sur le fond de la prévention</b>	367
Section I	<b>Le jugement aux premier et second degrés de juridiction</b> . . . . .	367
§ 1	<b>Le jugement au premier degré de juridiction</b>	370
A	Le jugement par la cour d’assises ou par la cour criminelle départementale	370
B	Le jugement par le tribunal correctionnel	387
C	Le jugement par le tribunal de police	396
D	Le jugement par les juridictions pour mineurs	398
§ 2	<b>L’appel, jugement au second degré de juridiction</b>	403
A	Les conditions de l’appel	406
B	Les effets de l’appel	411
C	L’opposition, non confondable avec l’appel	412
Section II	<b>Les erreurs dans le jugement</b> . . . . .	415
§ 1	<b>Les erreurs de droit</b>	415
A	Les pourvois en cassation	415
B	Le réexamen d’une décision pénale définitive, consécutif au prononcé d’un arrêt de la CEDH	421
§ 2	<b>Les erreurs de fait</b>	425
A	La demande en révision	425
B	La réparation	429
	<b>Bibliographie générale</b>	431
	<b>Index</b>	433
	<b>Table des encadrés</b>	439
	<b>Table des tableaux</b>	441